

La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 16 du 15 juin 2022



1. Rentrée échelonnée en maternelle

Nombre d'entre vous me pose la question de la rentrée échelonnée en maternelle et de mon positionnement. Il n'est autre que celui que précise la dernière lettre du Pôle maternelle, lettre 21 et qui renvoie au cadre réglementaire :

Afin de préserver le sentiment de sécurité et d'accompagner en douceur la séparation des très jeunes élèves d'avec leur(s) adulte(s) de référence, une rentrée échelonnée peut être proposée au cours des premiers jours d'école.

Ce dispositif consiste en une arrivée progressive des élèves dans la classe.

Elle concerne uniquement les enfants de toute petite section (TPS) et de petite section (PS).

COMMENT ?

La rentrée échelonnée doit faire l'objet :

- *d'une présentation du dispositif envisagé à l'Inspecteur/trice de la circonscription qui en valide le principe ;*
- *d'une information en conseil d'école (lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire précédente) ;*
- *d'une proposition individuelle aux familles lors de l'inscription car la rentrée échelonnée ne peut être imposée à toutes les familles*
- *d'un affichage à l'entrée de l'école.*

SA MISE EN ŒUVRE ?

L'accueil progressif repose sur l'identification des enfants qui témoignent d'appréhensions particulières dans la perspective de la rentrée, en concertation avec les familles (visite en juin ; entretien/questionnaire).

Il s'organise sur une durée très limitée dans le temps de 2 voire 3 jours.

*Il prévoit l'arrivée **PROGRESSIVE** et **CUMULATIVE** de l'effectif total, par petits groupes successifs, de façon à ce qu'un enfant qui a fait son entrée à l'école ne reste pas chez lui le jour suivant.*

L'instruction obligatoire à 3 ans a pour conséquence directe l'assiduité scolaire, c'est-à-dire la présence des enfants à l'école tous les jours, toute l'année. Cela implique l'application des règles en vigueur en cas d'absence non justifiée.

Je demande donc à chaque école qui souhaite pratiquer ces modalités et sans l'omettre, de me faire remonter le dispositif envisagé avant son dernier conseil d'école afin que je le valide.

2. Pôle ressources

Cette année, 18 élèves de notre circonscription ont nécessité une attention particulière évoquée en pôle ressource.

Cette instance a permis d'apporter des solutions, à plus ou moins long terme, à l'ensemble de ces 18 élèves.

Nous tenons à remercier tous les partenaires de ce pôle ressources, à savoir : les membres du RASED, la PMI, le DAP, le DITEP, l'association Mosaïque, l'ASE, l'assistant social, le centre social de Colombey, les enseignants référents, les coordonnateurs ULIS, le CMP, le directeur référent de la circonscription.

Le prochain se réunira le 21 juin matin et permettra d'anticiper le fonctionnement de la prochaine année scolaire.

3. Répartitions pédagogiques

Elles ont toutes été étudiées ; quelques-unes d'entre elles nous questionnent ; vous en serez très prochainement informés. Si aucun message ou appel ne vous parvient, c'est que votre proposition est validée.

4. Récréations et accidents scolaires

Malheureusement, comme chaque année, l'approche des vacances d'été et l'arrivée du soleil font durer les récréations. De ce fait, nous constatons une augmentation des accidents scolaires.

Je vous demande de respecter la durée impartie à ces temps destinés à se détendre, se distraire afin d'éviter ces accidents.

5. Effectifs

Je constate malheureusement que certains d'entre vous ne jouent pas le jeu et annoncent des effectifs qui ne correspondent pas à la réalité. Je le déplore dans le sens où cela pénalise les équipes qui jouent la transparence.

Je rappelle que nous faisons tous partie d'une institution qui se doit d'être équitable pour le bien des élèves et que cette équité passe par un minimum de loyauté.

Merci de me transmettre toute variation du nombre d'élèves que vous accueillerez à la rentrée, même si les prévisions ne sont pas aisées eu égard aux mouvements constants de population, ce que j'admets, mais qui s'annonce également.

6. Réunions de directeurs

Je vous propose une visio le mardi 21 juin à 11h45 afin de répondre à un certain nombre d'interrogations récurrentes et qu'il sera plus aisé d'aborder oralement. Vos questions peuvent m'être encore transmises.

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/59503/creator/41590/hash/b0510d27f438cf6ee097999597dcc26850344d8c>

La première réunion de directeurs aura lieu mardi 30 août après-midi afin que les informations données puissent être restituées le lendemain à toute l'équipe.

7. **Forum**

Nous organiserons le 14 septembre 2022, pour l'ensemble des enseignants de la circonscription quelle que soit leur poste et/ou leur mission, une journée de formation de 6h, sous forme de forum. Ces 6 heures seront décomptées des 18h de formation continue pour l'ensemble des enseignants de la circonscription.

Cela aura lieu à la salle des fêtes de FOUG.

La matinée permettra l'intervention de l'équipe de circonscription sur les axes pédagogiques et didactiques forts.

Un repas commun sera proposé à midi.

L'après-midi permettra à chacun de s'inscrire à deux ateliers d'une heure animés par des intervenants de tout horizon.

Nous souhaitons, grâce à cette journée vous permettre à nouveau de vous rencontrer et de mêler pédagogie, didactique et convivialité.

Merci de prendre vos dispositions pour être disponibles ce mercredi.

8. **Projet fédérateur EAC**

La date limite de l'appel à projets fédérateurs en Éducation Artistique et Culturelle a été prolongée jusqu'au **jeudi 23 juin**.

L'implication dans un projet fédérateur :

- contribue à la généralisation de l'EAC et permet aux élèves de bénéficier d'un rapport direct avec un artiste et des œuvres artistiques
- se construit en partenariat avec une structure culturelle en priorité, ou pour les écoles isolées avec un professionnel de la Culture dont le parcours significatif est reconnu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- concerne au moins 3 classes de l'école ou du RPI.

Vous trouverez en annexe, le "pas à pas" proposé par les CPD arts pour l'élaboration d'un tel projet.

9. **Service Civique**

En raison du nombre de changements intervenus sur le site du service civique, les services ont dû remanier entièrement le formulaire de la fiche de poste service civique. C'est ce nouveau modèle qui devra **IMPÉRATIVEMENT** être utilisé par les écoles qui souhaitent faire une demande. En effet, tous les renseignements demandés le sont par le site du service civique pour valider la publication d'une annonce.

Tous les documents nécessaires au lancement de la campagne de recrutement 2022/2023 sont en cours de signature. Aussi, afin de ne pas bloquer totalement la procédure, vous trouverez en annexe le modèle de fiche de poste, que vous pouvez commencer à préparer, en attendant le lancement officiel de la procédure.

Je vous rappelle que vous devez transmettre cette fiche au secrétariat de la circonscription pour avis et envoi aux services de la DSDEN.

Après validation par les services de la DSDEN, ces fiches seront saisies sur le site du service civique, pour publication des annonces.

10. **Réunion de rentrée Piscine OVIVE**

Seuls les enseignants allant à la piscine OVIVE sont concernés. Un seul enseignant par école est invité, il sera le porte-parole pour l'équipe pédagogique de son école, ce n'est donc pas forcément le directeur ou la directrice de l'école.

La réunion aura lieu le mercredi 7 septembre 2022 de 9h00 à 11h00.

Objectifs :

- Rencontrer tous les maitres-nageurs, autour de questions pédagogiques
- Visiter la structure au regard de l'organisation et de la sécurité.